

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2173

commune (s) : Dardilly

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit la Beffe et appartenant à Mme Guillaume**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la création d'un bassin de rétention, une parcelle de terrain de 1568 mètres carrés cadastrée section BY n° 55, appartenant à madame Guillaume et située lieu-dit la Beffe à Dardilly.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, madame Guillaume céderait le bien en cause, libre de toute occupation ou location, au prix de 783 € ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit la Beffe à Dardilly et appartenant à madame Guillaume.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0496 individualisée le 18 mars 2002 pour un montant de 3 959 149 €.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 811 pour un montant de 783 € pour l'acquisition et de 457 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,